

## L'ÉCONOMIE SOCIALE AU SEIN DU MOUVEMENT OUVRIER CHRÉTIEN : UNE RÉALITÉ POLYMORPHE

François Welter (historien, CARHOP asbl)

Habituellement associée aux coopératives, en partie avec raison d'ailleurs, l'économie sociale recouvre cependant des réalités très différentes au sein du mouvement ouvrier chrétien. L'ambition de cet article est double. D'une part, il s'agit de parcourir à grands traits la trajectoire de l'économie sociale telle qu'elle se développe au sein du mouvement ouvrier chrétien. D'autre part, l'objectif est d'esquisser à grands traits comment le Mouvement les structure dans la perspective de « faire Mouvement ».

Mentionnons-le d'emblée : la présente contribution n'a pas vocation à être exhaustive, ni à mettre en perspective des recherches inédites. Sans avoir couvert l'ensemble de l'économie sociale au sein du pilier chrétien, la littérature existante est déjà conséquente et nous sert de principale assise documentaire. Principalement, nous sommes-nous appuyés sur les travaux de Godfried Kwanten (KADOC) et de Renée Dresse (CARHOP)<sup>1</sup>. D'autres recherches sont également en cours. Quelques éléments seront aussi apportés à partir des retours d'expérience formulés par des militant.e.s et des chercheurs et chercheuses. À cet égard, soulignons la configuration particulière de cet article. Celui-ci s'articule avec quatre autres contributions de ce numéro de *Dynamiques*, qui, tour à tour, s'appesantissent sur certaines structures ou organisations qui soutiennent le mouvement d'économie sociale ou en véhiculent certains objectifs : la Fondation André Oleffe, Syneco, ARCO et les Actions intégrées de développement.

L'ÉCONOMIE SOCIALE  
EN MOUVEMENT(S)

Revue n° 22,  
Décembre 2023

MOTS - CLÉS

- Coopérative
- Économie sociale
- Mouvement ouvrier chrétien

COMITÉ DE  
LECTURE

Anne-Lise Delvaux  
Pierre Georis  
Julien Tondeur  
Camille Vanbersy  
François Welter

CONTACTS

Éditeur responsable :  
François Welter

Coordinateur :  
François Welter

Support technique :  
Neil Bouchat  
Claudio Koch

[www.carhop.be](http://www.carhop.be)

Tél : 067/48.58.61  
02/514.15.30

<sup>1</sup> Il convient de mentionner : *De l'EPC à Familia, 100 ans d'une coopérative guidée par ses valeurs*, Bruxelles, CARHOP-EPC, 2019 ; KWANTEN G., « Les coopératives chrétiennes », dans GERARD E., WYNANTS P., *Histoire du mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, t. 1, Leuven, Leuven University Press, 1994 (KADOC-Studies, 16), p. 279-321, ainsi que toutes les publications relatives aux MOC régionaux, dans la partie francophone du pays, rédigées par Renée Dresse et disponibles au CARHOP.

## LES COOPÉRATIVES : DES ORGANISATIONS QUI NE VONT PAS DE SOI DANS LE MOUVEMENT (19<sup>e</sup> SIÈCLE)

Dans le mouvement ouvrier chrétien, les coopératives<sup>2</sup> ne sont pas des modèles qui s'imposent d'emblée comme une alternative aux lois du marché de la production et de la consommation. Dans les années 1860, les congrès catholiques privilégient les « patronages », c'est-à-dire un système de coopération de classes au sein duquel des bourgeois dirigent des institutions caritatives, morales et religieuses destinées à soutenir les travailleurs et les travailleuses, les élever moralement et, surtout, les écarter des socialistes. Car, pour le coup, le « pilier rouge » s'appuie sur des coopératives où les travailleurs et les travailleuses sont réellement à la manœuvre, en vue d'améliorer leurs conditions matérielles ; de petites structures se transforment rapidement en puissances économiques capables de soutenir financièrement le mouvement socialiste. Avec ce système, les adversaires des coopératives craignent une disparition des classes moyennes dès lors que les consommateurs et consommatrices sont en relation directe avec les secteurs de production. De façon générale, la crainte d'une lutte des classes trop marquée explique les fortes oppositions chrétiennes.

Est-ce à dire qu'aucune coopérative chrétienne n'émerge au 19<sup>e</sup> siècle ? La réalité est évidemment plus nuancée. De petites banques populaires, quelques caisses d'épargne et de crédit créées principalement par des bourgeois et des hommes d'église s'établissent à côté de coopératives de production artisanale, de telle sorte qu'une quarantaine de structures chrétiennes sont en activité au début du 20<sup>e</sup> siècle. Les Ouvriers réunis à Charleroi ou la société Le Bon grain dans la région de Morlanwelz, sont, par exemple, deux boulangeries qui font partie des coopératives qui parviennent à s'implanter solidement, à générer des bénéfices non négligeables et à s'appuyer sur une large base de coopérateurs – près de 40 000 dans le cas de la seconde. Aucune commune mesure, toutefois, avec l'existant du côté socialiste ; du reste, les coopératives chrétiennes n'ont pas cette fonction de soutenir financièrement les organisations sociales et politiques du pilier.

Statuts et règlements de La Populaire. Société coopérative ouvrière, constituée à Namur, le 4 août 1912, p. 1 (CARHOP, fonds EPC, boîte iconographie).

### LA POPULAIRE

Société Coopérative Ouvrière  
constituée à NAMUR, le 4 août 1912

Siège social : **Secrétariat des Œuvres Sociales**,  
de Namur et Luxembourg, place LILON, 21, NAMUR.

### STATUTS

#### CHAPITRE PREMIER

**Dénomination ; But ; Objet ; Champ d'action ; Siège social ; Affiliation ; Durée**

Article premier. — Par les présents statuts, les soussignés constituent une Société Coopérative, qu'ils dénomment : LA POPULAIRE. Ils adoptent la devise : *Pour le Peuple et par le Peuple*.

Art. 2. — La Société a pour but l'amélioration matérielle et morale de la condition de ses membres.

Elle a pour objet, le commerce en gros, en détail et par commission, de tous les articles de consommation, nécessaires ou utiles à l'alimentation, au vêtement, au ménage et au logement de ses membres ; la confection, la fabrication et la préparation de ces articles.

Cet objet doit être entendu dans le sens le plus large ; il comprend tout ce qui s'y rattache directement ou indirectement.

Art. 3. — La Société a comme champ d'action, les provinces de Namur et Luxembourg.

Ce champ d'action sera divisé progressivement en sections :  
" groupements partiels, locaux ou régionaux, d'actionnaires, autour d'un magasin de vente. "

Art. 4. — Le siège social de la Société est au Secrétariat des Œuvres Sociales, 21, place Lilon, à Namur.

<sup>2</sup> Sur le principe de fonctionnement des coopératives socialistes, nous renvoyons à l'article de Julien Dohet, dans le présent numéro de *Dynamiques*.

## LE RENFORCEMENT DE LA COMPOSANTE COOPÉRATIVE (1919-1939)

Le succès des coopératives socialistes, la réorientation plus progressiste de la Ligue démocratique belge, une structure faitière des organisations sociales chrétiennes, l'expansion d'œuvres économiques en Flandre, sans effet négatif pour la classe moyenne, et les besoins financiers des organisations sociales chrétiennes, sans compter les observations faites à l'étranger, participent d'un mouvement de renforcement du système coopératif au sein du pilier chrétien : le phénomène est observable après la Première Guerre mondiale. Créée en 1921, la Ligue nationale des travailleurs chrétiens (LNTC), en charge de la formation, de la représentation politique et de la coordination du mouvement ouvrier chrétien, œuvre à renforcer l'action de la branche coopérative. Partant d'un exemple dans le Limbourg (l'économie), elle institue la Coopération ouvrière belge (COB) en 1924, alors en charge de coordonner et de stimuler la propagande coopérative, d'une part, et de soutenir et contrôler la diversité de coopératives chrétiennes par les parts qu'elle souscrit au sein de celles-ci, d'autre part. La LNTC exerce elle-même une tutelle sur la COB en envoyant certaines de ses figures dans les organes de gestion dès 1930 (ex : son aumônier, Louis Colens ; son secrétaire Paul-Willem Segers). En 1933, et à quelques exceptions près, et notamment du côté de l'économie populaire de Ciney (EPC), l'unification des coopératives chrétiennes est achevée. À terme, la centralisation nationale est même plus élevée que chez les socialistes.

Avec la crise financière, puis économique des années 1930, la COB se mue en caisse d'épargne des travailleurs et travailleuses chrétiens. Toujours sous le contrôle de la LNTC, la Fédération nationale des coopératives chrétiennes (FNCC) la remplace en 1935 comme organe de formation du capital, de promotion des entreprises de coopératives, de formation, d'étude et de représentation. À terme, elle reprend toutes les participations dans les coopératives chrétiennes, en ce compris la Banque d'épargne. Outre quelques nouvelles transformations qui émaillent l'Occupation, elle prépare aussi une mutation qui la fonde comme nouvelle organisation constitutive du MOC-ACW (Mouvement ouvrier chrétien-Algemeen Christelijk Werknemersverbond) après la Seconde Guerre mondiale : elle est désormais autonome

pour réaliser ses objectifs en matière d'économie coopérative, de banque de dépôt et d'assurances populaires (AP). En 1952, le MOC-ACW place l'action coopérative au cœur de son congrès, signe d'un certain aboutissement de cette trajectoire économique adoptée par le Mouvement.



Personnel de l'Économie populaire de Ciney, 1929 (CARHOP, fonds EPC, boîte iconographie).

## LES DÉCENNIES FASTES DES COOPÉRATIVES CHRÉTIENNES (ANNÉES 1950-1980)

Durant trente ans, le mouvement coopératif chrétien se développe dans une conjoncture économique favorable. Les politiques d'expansion économique du gouvernement libéral-chrétien de Gaston Eyskens en 1960 (Loi unique)<sup>3</sup>, la mise en place d'un marché commun européen, l'implantation de nombreuses entreprises en Flandre et l'élévation du niveau de vie général des Belges contribuent à l'épanouissement du secteur coopératif. Les ambitions de la FNCC sont importantes en termes de seuils de coopérateurs et de capital à atteindre. Si les résultats resteront toutefois en deçà des objectifs fixés, l'expansion est incontestable avec 428 037 coopérateurs et coopératrices dans les années 1980 (un doublement depuis 1968) et un capital qui quintuple sur la même période : l'intégration des sociétés namuroises et luxembourgeoises, jusqu'alors en marge de la FNCC n'y est pas étrangère. Aussi, le mouvement coopératif chrétien mène une politique de diversification de ses offres de service et favorise l'implantation de nouvelles coopératives, afin de répondre aux besoins nouveaux. L'économie coopérative ne cesse de renforcer son ancrage dans l'économie du pays, à force de formations, de journées d'étude, de commissions, de campagnes de promotion, parfois en lien avec les organisations sociales du Mouvement, et de services aux consommateurs et client.e.s (service d'assistance juridique, modernisation des commerces de son réseau, nouvelles offres bancaires et d'assurance, etc.) ; élément non négligeable, la FNCC intègre les organes de consultation socioéconomique, tels que le Conseil central de l'économie<sup>4</sup>. En même temps qu'elles travaillent à améliorer la situation matérielle des travailleurs et travailleuses, les coopératives chrétiennes ne se départissent pas de leur second objectif cardinal : le soutien financier au Mouvement, et particulièrement au fonctionnement de ses organisations sociales. Les connexions entre celles-ci et les coopératives se matérialisent à travers les services avantageux dont bénéficient les premières de la part des secondes, la propagande des premières en faveur des secondes et l'implication des premières dans les organes de gestion et de décision des secondes.

## D'AUTRES FORMES D'ÉCONOMIE SOCIALE ÉMERGENT (ANNÉES 1970-1990)

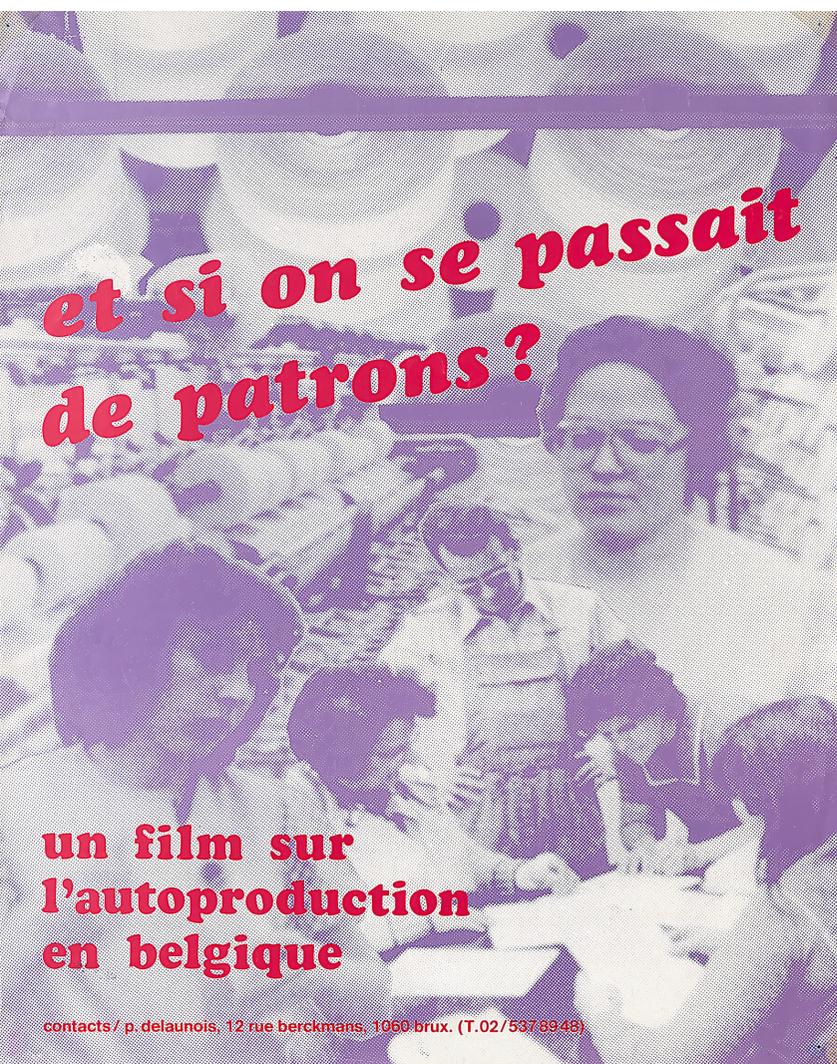
Solidement implantées, les coopératives ne sont cependant pas les seuls modèles d'économie sociale. Si les coopérateurs et coopératrices ont un réel pouvoir de décision par les parts qu'ils possèdent au sein des entreprises, ils sont loin d'être tous impliqués dans leur direction. La gestion des coopératives implique des compétences techniques particulières ; leur structure induit aussi qu'il est impossible d'impliquer chaque coopérateur et coopératrice dans chaque décision, de telle sorte qu'un fossé se creuse entre l'entreprise et le coopérateur. En d'autres termes, le fonctionnement tombe rapidement entre les mains de quelques personnes compétentes et influentes.

---

<sup>3</sup> La Loi unique constitue un programme de réformes ambitieuses qui comprend sept domaines : l'expansion économique, l'emploi et le travail, la prévoyance sociale, les pouvoirs régionaux et locaux, une réforme administrative, les dommages de guerre et la fiscalité. Voir : DUJARDIN V. et DUMOULIN M., *Nouvelle histoire de Belgique. 1950-1970. L'Union fait-elle toujours la force ?*, Bruxelles, Le Cri édition, 2008, p. 100-101.

<sup>4</sup> Concernant un rapide historique du Conseil central de l'économie, voir la récente intervention de l'historien Dirk Luyten : LUYTEN D., *La création du Conseil central de l'économie, son rôle et son évolution au sein du système institutionnel et démocratique belge*, 5 décembre 2023, <https://www.ccecrb.fgov.be/p/fr/1127/la-creation-du-conseil-central-de-l-economie-son-role-et-son-evolution-au-sein-du-systeme-institutionnel-et-democratique-belge>.

Sans qu'un lien de cause à effet ne puisse encore être strictement établi, des travailleurs et des travailleuses déploient d'autres formes d'organisation du travail, en même temps que d'autres finalités soient affectées à l'économie sociale. D'une part, dans la lignée d'une partie des idées de 1968, les travailleurs et travailleuses s'approprient complètement les outils de décision et de production d'entreprises jusqu'alors inscrites dans le système économique capitaliste classique en les transformant en entreprises autogérées. Certaines d'entre elles sont affectées à la production de biens de consommation (ex : le textile avec Salik), tandis que d'autres travaillent dans l'offre de services (ex : le nettoyage, avec le Balai libéré). Essentiellement inscrite dans le paysage économique wallon, l'autogestion est un modèle spécifiquement développé par le pilier chrétien, et particulièrement par certain.e.s permanent.e.s de la Confédération des syndicats chrétiens (CSC). Non sans crispations à l'interne, celle-ci se montre soutenante en installant la Fondation André Oleffe (FAO), une structure alors en charge de soutenir juridiquement, logistiquement et financièrement les entreprises autogérées et de créer des synergies.



D'autre part, le mouvement ouvrier répond à la crise économique amorcée par le choc pétrolier de 1973 et la forte hausse du chômage (500 000 chômeurs et chômeuses en 1984) par le déploiement de dispositifs d'insertion socioprofessionnelle et de formations en alternance – dont la campagne des Jeunes CSC « 2 x 20 heures » est un exemple emblématique de ce qui pouvait être pensé<sup>5</sup>. Non sans difficultés internes et externes, le MOC s'inscrit dans la voie de l'insertion socioprofessionnelle (ISP), l'articule avec une démarche d'éducation permanente (son ADN) et parvient à mettre sur pied les Actions intégrées de développement (AID). À force de persuasion de ses partisans, celles-ci trouvent leur place et leur légitimité au sein de l'ISP et du Mouvement à la charnière des années 1980 et 1990.

Affiche promotionnelle d'un film sur l'autogestion, s.d. (CARHOP, coll.)

<sup>5</sup> À propos de la campagne des 2 x 20 heures menée par les Jeunes CSC, voir : *La CSC, retour sur 45 ans de progrès social (1970-2013)*, Bruxelles, CSC, p. 173-174, [https://www.lacsc.be/docs/default-source/acv-csc-docsitemap/5000-over-het-acv-a-propos-de-la-csc/5230-publicaties-publications/5240-folders-en-brochures-brochures/5250-algemene-brochures-connaître-la-csc/7\\_partie-1\\_focus-3.pdf?sfvrsn=9395c2e4\\_3](https://www.lacsc.be/docs/default-source/acv-csc-docsitemap/5000-over-het-acv-a-propos-de-la-csc/5230-publicaties-publications/5240-folders-en-brochures-brochures/5250-algemene-brochures-connaître-la-csc/7_partie-1_focus-3.pdf?sfvrsn=9395c2e4_3), page consultée le 15 décembre 2023.

# LE MOUVEMENT COOPÉRATIF : DE LA CONSOLIDATION AUX TREMBLEMENTS (ANNÉES 1990-2011)

Les années 1990 donnent l'impression d'une puissance renforcée de la composante coopérative du mouvement ouvrier chrétien. Durant cette décennie, et en vue de rationaliser et simplifier un système très éclaté, le groupe ARCO se substitue à la FNCC, à l'instar de celle-ci, devient une organisation constitutive du MOC et englobe différentes structures : coopératives et holdings ayant des parts dans des sociétés financières (banque, assurances), industrielles et commerciales. Il contribue au financement de nombreuses activités économiques en Belgique, jusqu'à mettre sur pied des structures spécifiques, telles que l'agence-conseil SYNECO dans le secteur du non-marchand et de l'économie sociale. En suite du développement de ses composantes bancaire et d'assurance, ARCO devient un des actionnaires du groupe Dexia à la fin des années 1990, à une époque où les fusions d'organismes financiers sont ou semblent être une condition pour subsister dans un marché européen désormais palpable pour tout à chacun. La crise des *subprimes*, en 2008, puis celle des dettes souveraines en 2011 auront toutefois raison de Dexia et, par-là, du groupe ARCO en tant que tel. Ce n'est ni plus ni moins qu'une organisation constitutive à part entière du MOC qui disparaît du paysage économique et, par-là, un socle financier essentiel du Mouvement, ce qui n'implique toutefois pas de facto la dissolution de toutes les composantes d'ARCO.

## être coopérateur ... qu'est ce que cela signifie?

### A la C.O.B.

- ★ + 0,80 % d'intérêt sur les carnets ordinaires et comptes d'épargne
- ★ + 0,35 % sur les comptes à terme de 1 an
- ★ + 0,30 % sur les autres comptes à terme
- ★ - 0,05 % de taux de chargement sur les prêts personnels
- ★ Si une formule d'intervention de l'épargnant dans la prime «allocation-accidents» est mise en vigueur, réduction de l'intervention du coopérateur.

### A la F.N.C.C.

- ★ un intérêt sur votre part coopérative (5 % l'an en moyenne)
- ★ le droit de faire appel à la F.N.C.C. pour obtenir des informations au sujet des problèmes qu'il rencontre en tant que consommateur.

### Aux Assurances Populaires

- ★ ristourne d'un montant fixe par police et en fonction du nombre de polices souscrites (ces exclus : les assurances les polices temporaires)
- ★ - 10 % sur la prime nette d'assurance «incendie»
- ★ conditions spéciales de prêts hypothécaires pour les coopérateurs «assurés-tiédés»
- ★ à l'étude : contrat spécial «Assurance juridique - consommateurs»

## DES AVANTAGES



### A Ultra Montes

- ★ offre particulière aux coopérateurs sur des voyages dont Ultra Montes est Tour Operator

### Au Bien Etre

- ★ 2 bons d'achat de 500 francs (par an) pour tout achat de 15.000 F dans les magasins MARASOULT
- ★ 10 bons d'achat de 25 francs (par mois) pour tout achat de 500 F pour les magasins PRICO ou
- ★ pour tout achat de 250 francs dans les magasins WB - Norma - Idee Shop

### A la Presse Ouvrière

- ★ - 10 % sur les achats d'articles SAMCO ou Librairie déterminés dans chaque offre semestrielle

### A la Cité

- ★ - 10 % sur le prix des ouvrages proposés par la Librairie «La Cité»

### A Sofato

- ★ réduction de 5 % sur le prix de la pension (prix des chambres exceptés) à n'importe quel moment de l'année dans nos maisons de vacances «Duinse Polders» ou «Sint Cross».

### A la Presse Ouvrière

- ★ - 10 % sur les achats d'articles SAMCO ou Librairie déterminés dans chaque offre semestrielle

## mais être coopérateur c'est aussi

prendre conscience et refuser une société basée sur le profit, c'est vivre dans la solidarité et la justice, c'est vouloir bénéficier d'un bien-être croissant, sans pour autant devenir un «consommateur-robot» ou un «laissé pour compte».

Devenir coopérateur, c'est rejoindre le Mouvement Coopératif, vaste organisation de consommateurs actifs, attentifs et solidaires.

Devenir coopérateur, c'est avoir la certitude d'être :  
- représenté et défendu  
- formé et informé  
- le bénéficiaire prioritaire des réalisations du Mouvement Coopératif.

Devenir coopérateur, c'est souscrire une part coopérative auprès de l'une des 28 sociétés coopératives régionales regroupées autour de l'organisation nationale, la F.N.C.C. (Fédération Nationale des Coopératives Chrétiennes).

**F.N.C.C. investit F.N.C.C. investit F.N.C.C. investit F.N.C.C. investit F.N.C.C. investit**

Affiche de promotion de la FNCC, 1975 (*Cooperation Nouvelle*, septembre 1975, p. 4-5).

L'économie sociale en général, et les coopératives en particulier, reste néanmoins vivace au sein du Mouvement, en dépit des difficultés. Les crises ressenties dans l'économie d'un pays, voire à l'international, sont également perceptibles dans l'économie sociale. Si une étude des temps plus contemporains reste à écrire à propos de la diversité des entreprises où le Mouvement est partie prenante – un répertoire serait d'ailleurs d'emblée indispensable –, l'activité d'une agence-conseil comme Syneco, des AID ou de l'EPC témoigne d'une volonté du MOC d'insuffler continuellement d'autres formes d'économie que le système dominant.

## EN CONCLUSIONS<sup>6</sup>

D'emblée, disons-le : dans un précédent numéro de *Dynamiques* déjà dédié à l'économie sociale, Pierre Georis déploie une grille d'analyse au sein de laquelle il met en exergue des tensions inhérentes à l'économie sociale. Celles-ci sont multiples : marchand/non-marchand, la question de la démocratie dans les entreprises, institués/instituants, piliers/indépendants... Sans conteste, cet outil mériterait d'être mobilisé pour une analyse historique plus fine, sur le temps long, de l'économie sociale au sein du mouvement ouvrier chrétien, et particulièrement du MOC.

Dans l'article présent, nous nous contenterons de mettre en perspective trois lignes de force fondamentales. D'abord, le mouvement ouvrier chrétien évolue d'une posture suspicieuse, puis réactive, aux initiatives socialistes à de véritables expériences de terrain, dont les entreprises autogestionnaires sont les cas les plus emblématiques, en dépit de leur échec final. La transformation sociale ne se matérialise pas seulement par l'originalité de certaines approches de l'économie (des travailleurs et des travailleuses qui s'approprient l'outil de production et l'ensemble du fonctionnement de l'entreprise)<sup>7</sup>. Elle se mesure aussi à son ampleur et à sa longévité : de ce point de vue, l'ancrage durable de certaines composantes d'ARCO, avant la décomposition de celui-ci, ou de l'EPC, témoigne de la possibilité d'autres finalités socioéconomiques que le simple profit sur le temps long. Cela étant, le capitalisme dominant induit que l'économie sociale reste tributaire du contexte environnant et en intègre certains paramètres pour (sur)vivre (ex : rentabilité, nécessité d'avoir à la manoeuvre des personnes à l'aise avec les questions économiques et financières, ce qui provoque de facto une distance entre le projet et les coopérateurs et coopératrices...).

Ensuite, à travers cette lecture sur le temps long, et les articles de Pierre Georis de ce présent numéro de *Dynamiques* le rappellent presque à chaque ligne, un des enjeux principaux dans le déploiement de l'économie sociale reste de « faire Mouvement ». Dès le début du 20<sup>e</sup> siècle, le Mouvement s'efforce

---

<sup>6</sup> Une partie des éléments de ces conclusions viennent des réflexions de Pierre Georis. Nous le remercions d'avoir partagé ces éléments.

<sup>7</sup> Une autre question est de savoir si les modèles initiés dans les années 1970 seraient encore applicables aujourd'hui. Quelle forme et consistance pourraient avoir des entreprises autogérées aujourd'hui, dans une société où le primat de l'individualisme est régulièrement avancé ? L'implication humaine des travailleurs et travailleuses en autogestion est probablement très différente que celle de leurs homologues salariés dans des structures plus classiques, hiérarchisées. Cela étant, entre l'autogestion et une hiérarchie forte, il existe de très grandes variétés de modes de gouvernance au sein duquel la concertation et le dialogue social ont toute leur place. Ainsi, sous différentes formes de *management* participatif, les organisations du MOC tentent généralement avec plus ou moins de succès d'associer les travailleurs et travailleuses aux décisions qui les concernent, dans un cadre qui reste toutefois hiérarchisé.

d'insuffler du liant au sein de la diversité de coopératives, notamment par le biais d'une structure faitière. Dans les années 1970, il fera de même avec la FAO, dans le secteur de l'autogestion. Autre exemple, les plus ardents promoteurs et défenseurs des AID auront à cœur de les positionner à l'externe et à l'interne comme actrices incontournables de l'insertion socioprofessionnelle. Sans doute, l'enjeu est-il moins économique actuellement, au sens d'assurer des fondations financières fortes pour le Mouvement (ARCO est passé par-là), que de déployer des modèles économiques alternatifs, contributeurs de nouveaux droits pour les travailleurs et travailleuses avec ou sans emploi, qui, ensemble, s'inscrivent dans la vision politique de ce même Mouvement.

Il reste que, et c'est le dernier point, le « faire Mouvement » n'est pas une fin en soi. À n'en pas douter, les piliers restent une réalité prégnante – l'observation de la société belge nous le rappelle tous les jours. Néanmoins, l'enjeu d'une autre économie, une économie sociale, se pense autrement aujourd'hui. Il est évidemment vrai que le MOC a ses chevaux de bataille, ses propres priorités. Par exemple, lorsque des coalitions d'acteurs tendent à n'avancer que sur le soutien à l'économie sociale marchande, le MOC défend la légitimité du non-marchand ; non pas qu'il soit hostile à l'économie sociale marchande, mais son ancrage est prioritairement le non-marchand. Il est d'ailleurs révélateur que certaines initiatives, telles que SYNECO ou certains développements issus du réseau des AID, se situent aux intersections du marchand et du non-marchand. Cependant, au sein des acteurs de l'économie sociale, la conviction est aujourd'hui largement partagée que les clivages philosophiques doivent être dépassés, afin d'avancer en défense sectorielle, à partir d'un projet de société commun. Le MOC contribue à ce travail en réseau, sans être pour autant épargné par les tensions liées à la constitution d'un « front commun » et la tentation de certains d'affaiblir le pilier chrétien ou de l'écartier de lieux stratégiques lorsque des opportunités semblent se présenter (sans pour autant qu'on puisse identifier un quelconque complot longuement mûri) – les articles Pierre Georis en témoignent. Le défi est alors le suivant : l'ennemi commun, c'est-à-dire le capitalisme et les injustices qu'il provoque par essence, est à ce point puissant que les acteurs de l'économie sociale ne peuvent se permettre de dévier de leur ligne de travail en réseau.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- ✦ *De l'EPC à Familia, 100 ans d'une coopérative guidée par ses valeurs*, Bruxelles, CARHOP-EPC, 2019.
- ✦ KWANTEN G., « Les coopératives chrétiennes », dans GERARD E. et WYNANTS P., *Histoire du mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, t. 1, Leuven, Leuven University Press, 1994 (KADOC-Studies, 16), p. 279-321.
- ✦ GEORIS, P., « L'économie sociale, une définition », *Dynamiques. Histoire sociale en revue*, n° 20 : *L'économie sociale. De l'économie populaire de Ciney à Médor*, décembre 2022, [https://www.carhop.be/revuescarhop/wp-content/uploads/2022/12/20221219\\_RD20\\_Economie\\_sociale\\_PG\\_VD\\_OK.pdf](https://www.carhop.be/revuescarhop/wp-content/uploads/2022/12/20221219_RD20_Economie_sociale_PG_VD_OK.pdf).

## POUR CITER CET ARTICLE

WELTER F., « L'économie sociale au sein du mouvement ouvrier chrétien : une réalité polymorphe », *Dynamiques. Histoire sociale en revue*, n° 22 : *L'économie sociale en Mouvement(s)*, décembre 2023, mis en ligne le 20 décembre 2023, [www.carhop.be](http://www.carhop.be).